

MAIRIE D'ALIXAN
Place de l'Esplanade
26300 ALIXAN
Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la séance du 12 juillet 2017 A 20h00

Présents :

Aurélie LARROQUE, Michel FLÉGON, Dominique BARNERON, Marielle TAVERNIER, Nicolas BERTRAND, Chantal CORNILLON, Marie-Jacquotte DEVAUX, Corinne FAY, Barbara VERILHAC, Rémy MARTIN, Lydie MERLE, Jean-Pierre SAPET, Patrick MENETRIEUX.

Absents :

Frédéric CULOSSE ayant donné pouvoir à Michel FLEGON
Yvan ROMAIN ayant donné pouvoir à Dominique BARNERON
Perrine URBAIN ayant donné pouvoir à Aurélie LARROQUE
Philippe AUBRY
Jean-Luc MOULIN
Rolland JUNILLON

Secrétaire de séance : Barbara VERILHAC

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2017

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la démission de Madame Valérie BLACHE du conseil municipal, il convient d'installer un nouveau conseiller municipal, au terme de l'article 270 du Code Electoral. Le conseil municipal procède à l'installation de Monsieur Patrick MENETRIEUX. Cette installation n'est pas soumise au vote.

DECISIONS DU MAIRE

Décision n° 2017-034

Acceptation de remboursement par la compagnie d'assurance GROUPAMA d'un montant de 11 742,03 € relatif au remboursement du sinistre du 29.05.2017 suite au vol d'un véhicule RENAULT MASTER, immatriculé 4555XS26.

Droit de préemption non exercés :

- Parcelles ZM 364, 365, 366, 367 et 368 : 320 route de Bésayes
- Parcelles M 177 et 588 : 16, boulevard Margat

DELIBERATIONS

D2017-04-01 : MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNALE FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

Le conseil municipal, après avoir délibéré procède à l'élection des 7 membres de la commission FINANCES – RESSOURCES HUMAINES, et proclame élus,

- Philippe AUBRY, Chantal CORNILLON, Marie-Jacquotte DEVAUX, Rolland JUNILLON, Jean-Luc MOULIN, Patrick MENETRIEUX, Marielle TAVERNIER

Voté à l'unanimité

D2017-04-02 : MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNALE TRAVAUX-ENVIRONNEMENT-ESPACES VERTS-BATIMENTS COMMUNAUX-VOIRIE

Le conseil municipal, après avoir délibéré procède à l'élection des 8 membres de la commission TRAVAUX-ENVIRONNEMENT-ESPACES VERTS-BATIMENTS COMMUNAUX-VOIRIE, et proclame élus,

- Philippe AUBRY, Nicolas BERTRAND, Rémy MARTIN, Patrick MENETRIEUX, Jean-Luc MOULIN, Yvan ROMAIN, Jean-Pierre SAPET, Perrine URBAIN .

Voté à l'unanimité

D2017-04-03 : MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNALE COMMUNICATION

Le conseil municipal, après avoir délibéré procède à l'élection des 5 membres de la commission COMMUNICATION, modifie sa dénomination en COMMUNICATION ET EVENEMENTS, et proclame élus,

- Chantal CORNILLON, Michel FLEGON, Rémy MARTIN, Perrine URBAIN, Barbara VERILHAC

Voté à l'unanimité

D2017-04-04 : MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNALE URBANISME EAUX PLUVIALES

Le conseil municipal, après avoir délibéré procède à l'élection des 8 membres de la commission URBANISME – EAUX PLUVIALES, et proclame élus,

- Philippe AUBRY, Fred CULOSSE, Michel FLEGON, Rémy MARTIN, Patrick MENETRIEUX, Yvan ROMAIN, Jean-Pierre SAPET, Perrine URBAIN

Voté à l'unanimité

D2017-04-05 : MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNALE TOURISME – CULTURE ET PATRIMOINE

Le conseil municipal, après avoir délibéré procède à l'élection des 5 membres de la commission TOURISME – CULTURE ET PATRIMOINE, et proclame élus,

- Corinne FAY, Michel FLEGON, Rémy MARTIN, Perrine URBAIN, Barbara VERILHAC

Voté à l'unanimité

D2017-04-06 : MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNALE SPORT – ENFANCE – JEUNESSE – SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Le conseil municipal, après avoir délibéré procède à l'élection des 6 membres de la commission SPORT – ENFANCE – JEUNESSE – SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE, et proclame élus,

- Nicolas BERTRAND, Corinne FAY, Lydie MERLE, Jean-Pierre SAPET, Marielle TAVERNIER, Barbara VERILHAC

Voté à l'unanimité

D2017-04-07 SUPPRESSION DE LA COMMISSION COMMUNALE AFFAIRES SOCIALES

Vu que le CCAS suit déjà les dossiers des affaires sociales, le conseil municipal après avoir délibéré décide de supprimer la commission permanente AFFAIRES SOCIALES

Voté à l'unanimité

D2017-04-08 : APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO

Vu la délibération 2017-021 du conseil communautaire du 7 janvier 2017 portant restitution aux communes du périmètre de l'ex Communauté de communes du Pays de la Raye, la compétence optionnelle de la Communauté de communes du Pays de la Raye en matière d'action sociale (subventions personnes âgées et ALSH du mercredi après-midi) à compter du 1er janvier 2017, la compétence facultative de la Communauté de Communes du Pays de la Raye en matière de soutien à la politique sportive à compter du 1er janvier 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire du 1^{er} juin 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Considérant les délibérations de 50 communes membres de l'agglomération s'opposant au transfert automatique de la compétence PLUi à la communauté d'agglomération.

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve les statuts de Valence Romans Agglo.

Voté à l'unanimité

D2017-04-09 : AVIS DE LA COMMUNE D'ALIXAN SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2018-2023 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE ROMANS AGGLO

Ce projet de PLH a été arrêté par le Conseil communautaire du 1^{er} juin 2017, par délibération n°2017_223, conformément à l'article R.302-8 du CCH. Au vu des articles R.302-8 à R.302-10 du Code de la Construction et de l'Habitation, ce projet est transmis pour avis aux communes membres de Valence Romans Agglo, qui doivent délibérer. Pour ce faire, le projet de PLH est tenu à la disposition des communes à la Direction Habitat et Urbanisme de la Communauté d'agglomération et consultable en téléchargement depuis le lien internet suivant : <http://box.valenceromansagglo.fr/d/39f438633d/>

Le conseil municipal après avoir délibéré émet un avis favorable sur le projet de PLH arrêté par la Communauté d'agglomération et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Voté à l'unanimité

D2017-04-10 : CONVENTION DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES DANS LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU DEPARTEMENT DE LA DROME

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer la convention de coopération pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du département de la Drôme. A compter de 2018, cette offre permettra aux usagers de la bibliothèque d'Alixan d'accéder de chez eux, 24h sur 24, à de la presse en ligne, des livres numériques, des vidéos, une plate-forme d'autoformation (soutien scolaire codes de la routes, méthode de langue...) et une offre musicale moyennant une participation de la commune à hauteur de 0,40€ par habitant et par an.

Voté à l'unanimité

D2017-04-11 : ACQUISITION DE LA PARCELLE M 672

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée M 672 sise route des Peyres pour 72 m² suite à la proposition faite par Monsieur et Madame COURBY.

Voté à l'unanimité

D2017-04-12 : REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve les termes du règlement intérieur de la salle polyvalente afin de répondre à l'utilisation et aux contraintes actuelles de la salle polyvalente classée ERP 2^{ème} catégorie -Type L et X.

Voté à l'unanimité

D2017-04-13 : TARIFICATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'approuver les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente.

Voté avec 14 voix « pour » et 2 « abstentions »

D2017-04-14 : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX AUX ASSOCIATIONS ALIXANAISES

Afin de garantir les meilleures conditions de gestion de la salle polyvalente, le conseil municipal après avoir délibéré, décide de mettre en place deux types de conventions :

- ❖ Mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente aux associations alixanaises pour manifestation,
- ❖ Mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente aux associations alixanaises pour l'année scolaire.

approuve les termes de ces conventions de mise à disposition et autorise Madame le Maire à signer ces conventions, à chaque manifestation ou pour chaque nouvelle année scolaire.

Voté avec 15 voix « pour » et 1 « abstention »

D2017-04-15 : DECLASSEMENT DE LA VOIE DENOMME MAISON BLANCHE

Le conseil municipal, après avoir délibéré constate la désaffectation de la voie dénommée Maison Blanche, décline la voie dénommée Maison Blanche du domaine public et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Voté à l'unanimité

D2017-04-16 : REGULARISATION FONCIERE AVEC LE SYNDICAT MIXTE ROVALTAIN

Le conseil municipal, après avoir délibéré autorise l'échange sans soulte entre le syndicat mixte ROVALTAIN, propriétaires des parcelles cadastrées Section YB 47, YC 16, YC 254 et YC 266 et la commune d'ALIXAN propriétaire de l'ancienne voie dénommée Maison Blanche, désigne Maître Philippe PANOSSIAN notaire à VALENCE pour établir l'acte notarié d'échange, autorise Madame le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document se rapportant à cette opération, de nature à exécuter la présente délibération.

Voté à l'unanimité

D2017-04-17 : DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le conseil municipal après avoir délibéré adopte les taux à 100% pour les avancements de grade sauf pour les cadres d'emploi suivants :

- Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe et 2^{ème} classe : taux à 50%
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe et 2^{ème} classe : taux à 50%

Voté à l'unanimité

D2017-04-18 : TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION DES EMPLOIS POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le conseil municipal décide la suppression des postes suivants permanents à temps complet :

- 1 Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe
- 1 Adjoint Technique

Et autorise la création des emplois suivants permanents à temps complet :

- 1 Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe
- 1 Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe

Voté à l'unanimité

D2017-04-19 : GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'instituer une gratification égale à 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale selon les taux en vigueur, pour les stages et les périodes de formation en milieu professionnel dont la durée est supérieure à 2 mois ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non, et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Voté à l'unanimité

D2017-04-20 : ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG 26

La commune est en contrat jusqu'au 31/12/2017 avec le CIGAC (Groupama) pour un contrat d'assurance statutaire avec un taux de 6,88% pour 2017 alors que le contrat avec le Centre de gestion de la Drôme propose un taux de 4,97% avec les mêmes garanties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2018 au contrat groupe souscrit par le Centre de gestion de la Drôme et autorise Madame le Maire à signer le contrat en résultant et tout acte y afférent.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Le projet du restaurant a eu un avis favorable de la commission accessibilité.
- Bilan du festival du cirque : 1600 entrées, une journée très appréciée et des spectacles de qualité.

Agenda :

- Jeudi 13 juillet : Bal et feu d'artifice
- Dimanche 16 juillet : concert organisé par les Amis du Vieil Alixan à l'église Saint Didier d'Alixan.
- Mardi 18 juillet : passage du tour de France
- Mardi 18 juillet : réunion publique Voisins Vigilants 19h00 en mairie.

Prochain conseil municipal : jeudi 17 août 2017 à 20h00

Fin de la séance 21H40

A Alixan le 17 juillet 2017
Le Maire,
Aurélie LARROQUE